

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 Janvier 2025 à 17 h

APPROUVE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-cinq et le seize Janvier à dix-sept heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes « Ardèche des Sources et Volcans », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du deuxième étage du Château de Blou, 12 Rue Pouget à Thueyts, sous la présidence de Monsieur Cédric D'IMPERIO, Président.

Membres afférents au Conseil communautaire	32	Date de convocation	09 Janvier 2025
Membres en exercice	32	Date de publication	09 Janvier 2025
<u>Membres présents</u> :		Secrétaire de séance	Pierre CHAUPUIS
. Délibération 1	19		
. A partir de la délibération 2	20		
<u>Membres absents (y compris les procurations)</u> :			
. Délibération 1	13		
. A partir de la délibération 2	12		
Nombre de procurations	7		
<u>Membres qui ont pris part aux votes (y compris les procurations)</u> :			
. Délibération 1	26		
. A partir de la délibération 2	27		
Quorum (50 %)	17		

Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s	Délégué(e)s titulaires	Présent(e)s
AUDIGIER Agnès	Procuration à S. GINEVRA	D'IMPERIO Cédric	X	LAURENT Guy	X	PEREZ CANO Marcel	Procuration à J. GEIGUER
BERTHON Patricia	Procuration à M. HOUETZ	FABREGES M France	Procuration à K. ROBERT	LHOPIEAU Éric	X	REYMOND J. Pierre	Procuration à G. BONNET
BONNET Georges	X	FARGIER Gérard	X	MARTIN Nicolas	X	RIEU Dominique	Absente
BOUET Lynda	A partir de la délibération 2	FIALON Dominique	X	MEJEAN Florian	Absent	ROBERT Karine	X
BOULONI Christian	Absent	GEIGUER Jacques	X	MORIN Frédéric	X	TERME Annie	X
BRUN Marc	X	GINEVRA Stéphane	X	MOULIN Jackie	Procuration à C. D'IMPERIO	TESTON Daniel	Absent
CHAUPUIS Pierre	X	GUICHARD Cécile	X	NAHAS Sophie	X	VALETTE Alain	X
CONDOR Alain	X	HOUETZ Marion	X	PALLOT Thierry	Excusé	VEYRENC Yves	Procuration à P. CHAUPUIS

Assistent au conseil : Michel DECHAUD (Directeur général des services), Sophie BOTTONI (Directrice générale adjointe), Emmanuelle AILLOUD (Responsable pôle administration générale)

Le Président ouvre la séance et Pierre CHAUPUIS est nommé secrétaire de séance. Le président annonce les pouvoirs et excusés et vérifie le quorum. Il rappelle que la note de synthèse et l'ensemble des documents annexes ont été envoyés par mail avec la convocation au présent conseil communautaire, et les élus confirment avoir reçu toutes ces informations.

1. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 17.12.2024 :

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le procès-verbal du dernier conseil envoyé par courrier électronique à tous les élus communautaires.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

Arrivée de Lynda BOUET à 17h20.

2. Avis sur le projet de renouvellement et d'extension de la carrière Dodet à Thueyts :

Pour rappel, l'autorisation d'exploiter actuelle arrive à expiration en 2034. L'extension horizontale a été prévue au PLUi, en parallèle du projet de création d'une zone d'activité par la CDC ASV sur une partie du site de la carrière (partie ne possédant plus de pouzzolane). Tenant compte du projet de ZAE de la CdC sur une partie du site en fin de gisement, les conditions d'exploitation et de remise en état ont été renégociées de manière unilatérale par le carrier avec la DREAL. Un nouvel arrêté en 2022 lui a permis d'extraire des roches dures (granite et basalte) présentes sous la pouzzolane avec des tirs de mine, de modifier la vocation du site suite à la remise en état en réalisant des plateformes adaptées au futur projet de ZAE. Dans son nouveau projet, il s'oriente sur une exploitation plus verticale sur la partie sud en souhaitant accroître les capacités d'exploitation de +117% (de 60 000 tonnes par an à 130 000 tonnes par an).

Le 19 octobre 2024, le dossier est déposé par le carrier à la DREAL pour instruction. Le 11 décembre 2024, le PNR qui a été consulté pour donner un avis sur ce dossier, informe la commune et la CDC ASV. Le 17 décembre 2024, un courrier de Carrières Dodet est déposé à la CDC demandant l'avis sur la remise en état du site (la CDC étant compétente en matière d'urbanisme) et le dossier de demande de renouvellement et d'extension de la carrière a été transmis par courriel.

En annexe de la convocation pour la réunion de ce jour, 5 pièces ont été adressées en annexe aux élus communautaires :

Annexe 1 : Note de présentation non technique (dossier carrières Dodet)

Annexe 2 : Courrier 17.12.2024 CDC et Commune Thueyts à DREAL

Annexe 3 : Courrier Dodet déposé à la CDC le 17.12.2024

Annexe 4 : Courriel Dodet adressé à la CDC le 18.12.2024

Annexe 5 : Projet avis de la CDC sur le dossier

Au vu de ces éléments, il est proposé de délivrer un avis défavorable en l'état sur ce dossier.

La commune de Thueyts va aussi délibérer sur ce sujet et proposer un avis défavorable. Le PNR a inscrit également ce dossier lors de son prochain bureau du 21 janvier 2025 et a invité le Président de la CDC ASV et le Maire de Thueyts à venir présenter aux élus du Bureau le contexte local et les positions de la Commune et de la Communauté de Communes sur ce projet.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, après avoir discuté et échangé sur ce projet émet un avis défavorable à ce projet.

3. Fonds de concours aide à l'investissement des communes :

Le Président rappelle que le conseil communautaire a voté sur le BP 2024 un programme de soutien aux communes sous forme de fonds de concours. L'enveloppe budgétaire est de 480 000 € et sera proposée à nouveau en 2025 afin d'apporter une aide de 60 000 € par commune, pour la réalisation d'un équipement (construction, réhabilitation et acquisition...).

La commune de La Souche sollicite la communauté de communes pour l'attribution d'un fonds de concours de 60 000 € pour l'aménagement de la traversée du centre bourg, tranche 1 : réseau de collecte des eaux pluviales, aménagements de surface, chaussée, trottoirs et stationnements. Le budget prévisionnel de cette opération est de 357 802 € HT et les financements prévisionnels s'élèvent à 234 552 € (DETR : 96 000 + Région : 37 000 + CD07 chaussée : 65 772 + CD07 : 35 780). L'autofinancement de la commune après déduction du fonds de concours serait de 63 250 €. Le Président propose d'attribuer un fonds de concours de 60 000 € à la commune de La Souche, sur le budget 2024.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

4. Décision modificative N° 1 du Budget principal 2024 :

Le Président propose de valider la décision modificative N° 1 permettant de réaliser les écritures d'amortissements et d'intégration des frais d'études aux travaux sur l'exercice 2024. Ces opérations d'ordre ne peuvent pas être réalisées par Décision du Président dans le cadre de la fongibilité des crédits relatifs à la nomenclature comptable M57.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023 : Virement à la section d'investissement	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
Total FONCTIONNEMENT	4 000,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €
R-281828-01 : Amort. autres matériels de transport	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 000,00 €
R-2031-041 : Frais d'études	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 363,00 €
TOTAL R 20 : Immobilisations incorporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 363,00 €
D-2315-041 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0,00 €	16 363,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	16 363,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	16 363,00 €	4 000,00 €	20 363,00 €
Total Général		16 363,00 €		16 363,00 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

5. Service Info Jeunes (SIJ) Sud Ardèche 2025-2027 :

Le Président rappelle que le Point information jeunesse (PIJ) itinérant porté par la Mission locale intervient sur différentes communes de notre collectivité depuis 2017. Ce service mutualisé entre 4 CDC est destiné à accompagner les jeunes de 16 à 30 ans dans différents domaines (formation, emploi, logement, santé, culture, loisirs...). Lors d'un travail de refonte de l'offre de l'information jeunesse mené en 2024, les partenaires ont souhaité fusionner le point information jeunesse fixe (Aubenas) et l'itinérant dans l'idée de proposer une offre globale et complémentaire pour tous les jeunes. Cette fusion permet de créer un service

Info jeunes Sud Ardèche, toujours porté par la mission locale. Ce service est aujourd'hui mobilisé par 6 CDC (Berg et Coiron, Bassin d'Aubenas, ASV, Montagne d'Ardèche, Beaume Drobie, Val de ligne) et la ville d'Aubenas.

Dans ce nouveau cadre, la Mission locale propose une convention de partenariat 2025-2027, permettant la pérennisation de cette action et ainsi aux jeunes du territoire à partir de 11 ans de se rendre au PIJ fixe basé à Aubenas tout en bénéficiant de l'itinérance sur notre communauté de communes. L'objet de la convention est la mise à disposition par la Mission locale de deux animatrices « Information Jeunesse » pour effectuer les permanences et animations sur notre territoire. Le budget prévisionnel de ce nouveau service s'élève pour 2025 à 117 597 € dont 33 932 € de financements (CD 07, MSA, CAF, FONJEP). Le solde est réparti entre les collectivités pour 2025, soit 8 204 € pour notre CDC au maximum. Ce reste à charge dépend des financements mobilisés par la mission locale chaque année.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

6. Autorisation accordée au Centre de Gestion d'agir pour notre compte pour le renouvellement du contrat d'assurance couvrant les risques statutaires :

Le CDG07 a souscrit pour le compte de nombreuses collectivités un contrat d'assurance les garantissant contre certains de leurs risques financiers découlant des règles statutaires. Ce contrat arrive à échéance le 31/12/2025. Le CDG07 va entamer la procédure de renouvellement de ce contrat. La CDC a la possibilité de se joindre à cette démarche en autorisant le CDG07 lancer une procédure pour son compte.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

7. Divers :

« Rezo pouce » : Dominique FIALON rappelle aux élus le mail qu'ils ont reçu concernant l'installation des panneaux d'arrêt du « rézo pouce » et leur demande de bien vouloir confirmer les implantations proposées ou en proposer d'autres. 34 arrêts sont prévus sur les 16 communes pour organiser l'auto stop et le partage de voitures lors des déplacements sur le territoire, par le biais d'un réseau mettant en relation les conducteurs et les passagers.

Séance levée à 18 h.

L'intégralité des délibérations est consultable au siège de la communauté de communes.

Le Président,
Cédric D'IMPERIO.

Secrétaire de séance,
Pierre CHAPUIS

